

217C2649
FR0000039620-FS1105

14 novembre 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MERSEN
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 novembre 2017, Norges Bank¹ (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 novembre 2017, le seuil de 5% du capital de la société MERSEN et détenir 1 002 599 actions MERSEN² représentant autant de droits de vote, soit 4,90% du capital et 4,05% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte de la restitution d'actions MERSEN détenues à titre de collatéral.

¹ La Banque Centrale de Norvège.

² Dont 110 087 actions détenues à titre de collatéral.

³ Sur la base d'un capital composé de 20 471 854 actions représentant 24 785 329 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.